

SOS Evasan SA

Rapport sur la situation financière 2018

A. Activité de l'entreprise

- **informations sur la stratégie, sur les objectifs et sur les principaux segments d'activité :**

SOS Evasan évolue dans le domaine de l'assurance dommage exploitant la branche d'assurance dénommée assistance (B18) qui garantit l'aide aux personnes en difficultés au cours de déplacements ou d'absences du domicile ou encore du lieu de résidence permanente.

La branche assistance (branche B18 selon l'OS), distingue deux types de prestations :

- Les prestations en espèces, à savoir toutes les indemnités versées au titre des couvertures d'assurances,
- Les prestations en nature, à savoir l'assistance médicale en temps réel fourni par la centrale d'alarme 24/24. Les coûts se rapportant à la structure d'assistance font partie intégrante des coûts de sinistre.

La couverture est liée au déplacement professionnel ou touristique des personnes en dehors de leur lieu de domicile légal ou de résidence habituel. Il est important de mentionner que toutes les couvertures sont en surplus de toutes les autres couvertures existantes, obligatoires ou non, dont bénéficie l'assuré.

En date du 3 juillet 2018, SOS Evasan a renoncé à l'agrément pour l'exploitation de la seule branche d'assurance exploitée B18. Au cours de cette assemblée générale extraordinaire, les actionnaires, représentant 90,25% du capital-actions, ont décidé à l'unanimité (sans avis contraire ni abstention) de ne pas mettre la société en liquidation.

- **Appartenance à un groupe :**

SOS Evasan n'appartient à aucun groupe.

- **informations sur les principaux détenteurs de parts au sens de l'art. 4 al. 2 let. f LSA :**

Les personnes détenant plus de 10% du capital-actions de SOS Evasan SA sont les suivantes :

Identité :	Part du capital :
M. Milos Ljubinkovic	31.81%
M. Luc Baechler	19.16%
Mme Catherine Christodoulidis –Lory	15.40%
Mme Elisabeth Banse – Kohli	11.06%

- **liste des principales succursales :**

SOS Evasan n'a pas de succursales

- **informations sur l'organe de révision externe en vertu de l'art. 28 LSA et sur l'auditeur responsable :**

— Organe de révision externe : **MAZARS**, Herostrasse 12 - CH-8048 Zürich

— Reviseurs responsables : Madame Denise Wipf, Monsieur Stephan Rössel

- **principaux événements exceptionnels**

— Par décision du 11 octobre 2018, la FINMA a approuvé la modification de plan d'exploitation découlant de la renonciation à l'agrément B 18 (publication du 20 septembre 2018 dans la FOOSC).

— Dans une deuxième décision datée également du 11 octobre 2018, la FINMA a approuvé le plan de liquidation présenté par Evasan ; ce plan prévoit que toute l'activité d'assurance B18 sera liquidée en août 2019.

— Depuis juillet 2018, la société se trouve dépourvue de revenus à l'exception des revenus annexes provenant de la gestion du produit Swiss Studies de l'assureur MGEN.

— la FINMA dans sa décision du 8 mars 2018 (et avenant du 15 mars) a ordonné le blocage de la fortune liée de la société Evasan. Toutes les sorties de fonds de la fortune liée sont depuis cette date soumises à approbation de la FINMA.

— Le bail des locaux commerciaux de la société a été résilié pour le 31 octobre 2019 mais les frais inhérents à un possible déménagement n'ont pas été provisionnés. Précisons que le changement de siège social est soumis à l'approbation des actionnaires et de la FINMA.

B. Résultats de l'entreprise

La présentation des comptes de SOS Evasan a été établie en conformité avec les dispositions du code des obligations (CO), de la LSA et de l'OS-FINMA. SOS Evasan a établi pour la première fois, dès le 1er janvier 2015, les états financiers selon les dispositions du nouveau droit comptable et de l'OS-FINMA.

Malgré les incertitudes sur l'avenir de la société, les comptes de la société sont présentés selon le principe de continuité d'exploitation. Par contre l'activité de la branche 18 est présentée en valeur liquidative puisqu'elle sera liquidée fin juillet 2019 (CO art. 958A). Le portefeuille obligataire constitutif de la fortune liée a été évalué à la valeur de marché et les charges futurs de liquidation de l'activité d'assurance branche 18 (run-off) ont été provisionnées dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

L'audit a été établi conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890.

- **informations sur les primes, les coûts, les sinistres et les prestations pendant la période sous revue :**

— Le volume des primes brutes est en baisse de 56% s'établissant à CHF 939'114 pour l'année 2018 contre CHF 2'131'423 pour l'exercice précédent.

— La charge de sinistre pour compte propre passe de CHF 1'015'221 en 2017 à CHF 907'902 en 2018, dont CHF 400'501 de frais liés à la centrale d'alarme.

- Les charges de gestion pour compte propre sont de CHF 1'644'106 contre CHF 1'299'743 en 2017, cette hausse est due au montant significatif des honoraires engagés en 2017 (CHF 483'180) justifiés par les nombreux litiges en cours.
- Les frais d'acquisition s'élèvent à CHF 138'347 en 2018 contre CHF 228'997 en 2017. Cette baisse est cohérente avec la réduction de l'activité.
- Le résultat opérationnel (EBIT) est déficitaire à hauteur de CHF 2'051'918 en 2018, contre CHF 594'545 en 2017.
- Le bénéfice de l'exercice est surtout grevé par la perte de chiffre d'affaire consécutive à l'arrêt de la branche 18 (remise de l'agrément d'assurance). Le niveau des charges de fonctionnement est resté important en 2018 pour permettre le bon déroulement du run-off et garantir la protection du droit des assurés.

• **comparaison avec les informations de l'exercice précédent :**

CHF	2017	2018
Primes Brutes	2'131'423	939'114
Primes brutes cédées aux réassureurs	-399'006	-121'701
Primes nettes	1'732'417	817'413
Variation sur report de prime	260'169	251'789
Part de réassurance sur report de prime	-102'543	5'512
Primes acquises nettes	1'890'043	1'074'714
Total des produits de l'activité technique d'assurance	1'890'043	1'074'714
Sinistres bruts	-2'298'959	-981'575
Dont sinistres en espèce	-1'644'728	-581'074
Dont sinistres en nature	-654'231	-400'501
Sinistres payés par les réassureurs	1'305'240	300'680
Variation des provisions techniques	107'796	-86'020
Part de réassurance sur variation des provisions techniques	-129'298	-140'987
Sinistres nets	-1'015'221	-907'902
Frais de gestion et d'acquisition	-1'299'743	-1'644'106
dont frais d'acquisition	-228'997	-138'347
Frais d'acquisition et de gestion	-1'299'743	-1'644'106
Total des charges de l'activité technique	-2'314'964	-2'552'009

Produits financiers	22'115	2'630
Charges financières	-4'633	-181'269
Résultat financier	17'482	-178'639
Autres produits financiers	24'990	0
Amortissements	-212'095	-395'985
Résultat opérationnel	-594'545	-2'051'918
Résultat exceptionnel	-792'070	147'978
Bénéfice avant impôts	-1'386'615	-1'903'940
Perte/Bénéfice de l'exercice	-1'386'615	-1'903'940

- **Commentaire de ces renseignements dans la segmentation des modèles quantitatifs :**

Les données du compte de résultat statutaire de la société n'ont pas fait l'objet d'un retraitement préalable à l'établissement du rapport sur la situation financière modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise solo-non vie ».

La société n'a pas d'affaires directes à l'étranger, seule une ventilation entre les affaires directes en Suisse et les affaires indirectes à l'étranger a été effectuée.

Le total des produits de l'activité technique d'assurance réalisée indirectement à l'étranger s'élève à CHF 238'474 soit 25,4 % de l'activité totale. En 2017, cette activité indirecte à l'étranger était de 593'625 soit 27,85 % de l'activité totale.

Les charges afférentes à cette activité indirecte à l'étranger ont été déterminées précisément. Seuls les frais de gestion ont été évalués forfaitairement au prorata de l'activité totale.

- **Informations sur les produits des placements et les charges financières et frais de gestion des placements pendant l'exercice sous revue (telles qu'elles figurent dans le rapport d'activité), par catégorie d'actifs :**

La société détient des titres à revenus fixes et des prêts.

Au 31/12/2017 les obligations ont été évaluées à leur coût historique amorti. A la clôture des comptes 2018, le portefeuille a été évalué à la valeur de marché en raison d'une réalisation probable à court terme. Ce changement de méthode a entraîné une perte financière de CHF 157'902.

- **Commentaire de ces renseignements :**

Le plan comptable ne prévoit pas une distinction des frais bancaires entre les commissions de courtage et les frais de tenue de compte.

- **Informations sur les bénéfices et les pertes directement liés aux fonds propres :**

En 2018, la société n'a procédé à aucune opération liée aux fonds propres (capital social et réserves) entraînant un bénéfice ou une perte.

C. Gouvernance et gestion des risques

- **la composition du Conseil d'administration et de la Direction de l'entreprise d'assurance ainsi que sur les principales modifications intervenues pendant la période sous revue :**

En 2018 le Conseil d'administration est composé de 5 administrateurs dès le mois de juin :

- Me Jean Heim, Président
- M. Marc Defalque – Secrétaire
- M. Milos Ljubinkovic – Administrateur délégué
- M. Christian Schwegler – Administrateur
- M. Roberto Nard – Administrateur

En 2018 la Direction est composé de :

- M. Raphael Colombani – Responsable du contrôle interne.
- M. Ivan Matovic – Responsable des finances,
- M. Milos Ljubinkovic – Responsable de la production.

Principales modifications intervenues en 2018 sont les suivantes :

- Avec effet au 30.11.2018 Monsieur Ivan Matovic directeur financier a quitté ses fonctions. Monsieur Raphaël Colombani a repris cette fonction le 1^{er} décembre 2017..

- **Description du système utilisé, y compris les stratégies en matière de risques, les méthodes et les processus :**

La démarche générale d'amélioration du système de contrôle interne de la société est basée sur l'approche méthodologique COSO.

La gestion des risques est un des composants de ce processus d'amélioration continue et vise à identifier tous les événements potentiels pouvant affecter son activité, évaluer l'impact de ces événements sur la société et définir des mesures de contrôle interne permettant de réduire leur impact à un niveau acceptable.

Ce processus de gestion des risques est assuré par le comité de gestion des risques (CRM) en collaboration avec le Conseil d'administration. La stratégie est de pouvoir surveiller mais aussi anticiper les risques de la société.

Le comité se réunit au minimum trimestriellement et s'assure que les risques cartographiés font l'objet d'une mesure de gestion appropriée. Le cas échéant il peut traiter ponctuellement un dysfonctionnement, recommander ou imposer des mesures de contrôle supplémentaires ou encore diligenter des travaux d'audit spécifiques.

Le CRM informe le Conseil d'administration au minimum annuellement des travaux effectués et de ses conclusions. Le CRM en profite pour sensibiliser le Conseil d'administration des risques liés à certaines prises de décision.

- **Description des fonctions gestion des risques, révision interne et compliance et de leur implémentation dans l'entreprise d'assurance :**

La gestion des risques est une fonction assumée collégalement par le Comité de gestion des risques (CRM). Les travaux de nature compliance sont intégrés dans la démarche globale de contrôle interne et supervisés par le CRM.

La société, vue sa taille, n'a pas créé une fonction de réviseur interne et est au bénéfice depuis 2008 d'une exemption.

Ces fonctions sont transversales car elles touchent tous les domaines d'activité de la société, la production et gestion des sinistres, mais aussi la comptabilité et la Direction. Ainsi, la société travaille sur l'implémentation d'une culture de contrôle destinée à renforcer la qualité des processus clefs de l'activité, réduire la fréquence de survenance des risques et/ou minorer leurs impacts.

L'implémentation de la gestion des risques au sein de la société est fait à travers le comité de gestion des risque ainsi qu'à travers des formations continue des tous les employés dans le cadre l'implémentation des point de contrôle tel que défini dans le SCI. La revue de la matrice des risques par le comité et l'implication du nouveau Conseil d'administration dans les processus de la société permet la mise en place de mesure corrective dans des délais très brefs.

- **Principales modifications intervenues dans la gestion des risques pendant la période sous revue.**

Depuis le 1^{er} décembre 2018, Monsieur Raphaël Colombani n'est plus contrôleur interne. Il a repris la fonction de directeur financier après le départ de Monsieur Ivan Matovic.

- **Présentation du système de contrôle interne**

Le système de contrôle interne mis en place par la société est basé sur une amélioration continue des fonctions d'exécution et de supervision des activités sensibles aux risques. L'objectif principal est la surveillance de la société afin de prévenir les erreurs et les fraudes, de protéger l'intégrité de ses biens et de ses ressources pour permettre une gestion rationnelle de l'entreprise.

En 2017, SOS Evasan a finalisé les directives financières ainsi mis à jour les manuels de gestion des sinistres. Les procédures de travail ont été améliorées afin de se conformer aux exigences réglementaires.

La société a adopté une directive pour prévenir des conflits d'intérêts et lutter contre le blanchiment d'argent et la fraude et la criminalité.

Une plus grande implication du Conseil d'administration dans le développement stratégique de la société a permis de renforcer sa gouvernance et de redynamiser sa croissance.

En 2018, le contrôle interne a été focalisé sur le respect du plan de run-off approuvé par la FINMA.

D. Profil de risque

- **informations qualitatives et quantitatives sur le profil de risque de l'entreprise d'assurance :**

La société doit faire face et gérer plusieurs catégories de risques :

- D'une part des risques techniques comme les risques d'assurance, de marché et de crédit, ou encore de liquidité ;
- D'autre part les risques opérationnels liés à son exploitation.

- **Risque d'assurance :**

Le risque d'assurance est directement lié à la couverture d'assurance que la société propose.

Les produits de la société couvrent au maximum un temps d'exposition de 92 jours consécutifs de déplacement par année hors le domicile.

La couverture est liée au déplacement professionnel ou touristique des personnes en dehors de leur lieu de domicile légal ou de résidence habituel. Il est important de mentionner que toutes les couvertures sont en surplus de toutes les autres couvertures existantes, obligatoires ou non, dont bénéficie l'assuré.

Depuis sa fondation, la société est spécialisée dans les produits « Visa ». Sur la base d'un historique de 20 ans et plus de 2 millions de polices « Visa », les taux de sinistralité peuvent être considérés comme stables.

Tous les produits sont réassurés en quote-part auprès du réassureur TM Kiln jusqu'au 30 septembre 2017 et dès le 1^{er} octobre 2017 par QBE Re, la rétention de SOS Evasan étant de 20 % pour tous les sinistres en espèces.

Le risque d'assurance est modélisé selon l'historique des sinistres par catégorie de plus ou moins CHF 20'000 en utilisant le modèle standard.

La gestion de ce risque est assurée par un suivi des délais de traitement et des coûts des sinistres. Un nouvel outil de suivi et de gestion des courriels entrants appelé « Desk » a été implémenté en 2016, en 2017 la mise en place de dashboard de suivi en temps réel a été finalisé.

Par ailleurs, une réorganisation a été opérée afin de pouvoir allouer à cette activité des ressources supplémentaires en cas de dépassement des temps de traitement et exploiter pleinement le potentiel de cet outil.

- **Risque de marché et de crédit :**

Les risques de marché et de crédit de la société sont essentiellement liés à l'impact des marchés financiers sur sa fortune destinée à garantir les obligations découlant des contrats d'assurance qu'elle a conclus.

Le risque de marché comporte le risque de taux d'intérêt, le risque de spread et le risque de change. Pour limiter ce risque, la société a redéfini son règlement d'investissement.

Le règlement d'investissement prévoit une limite de placement de CHF 20'000 par contrepartie pour garantir le principe de diversification de la fortune liée. Cette limite est de CHF 150'000 pour la fortune libre. Le règlement prévoit également que la fortune liée doit être investie dans des placements en CHF, EUR ou USD, de rating 1, 2 ou 3 avec garantie d'Etat; à défaut en obligations d'une banque cantonale suisse. La durée maximale d'investissement est de 20 ans.

Pour simplifier la gestion de la fortune liée, les placements sont faits en obligations tant que le volume de placement ne dépasse pas CHF 4,2 millions.

Le portefeuille obligataire a quasiment été entièrement renouvelé fin 2016. Fin 2018, l'évaluation du portefeuille des titres détenus n'est plus faite selon la méthode du coût historique amorti mais à la valeur du marché. Ce changement de méthode est justifié par une nécessité de vendre à court terme les obligations pour respecter le plan de run-off de la FINMA. L'impact sur le résultat de l'exercice est de CHF 157'902, essentiellement en raison de la dépréciation du titre « Air Berlin ». La chute des actifs financiers est la conséquence de la vente des obligations rendue nécessaire pour financer l'activité de la société.

Un nouveau règlement d'investissement a permis de renforcer les procédures de gestion et de contrôle de la fortune de la société. Sur proposition du directeur financier, le Conseil d'administration valide la constitution du portefeuille d'investissements. Le directeur financier est en charge du suivi des positions et en cas de changement significatif des valeurs de marché des placements, il doit en informer par écrit le Conseil d'administration.

Mais relevons que depuis le blocage de la fortune liée par la FINMA en date du 8 mars 2018, Evasan ne dispose plus de pouvoir direct sur la gestion de ses actifs liés.

- **Risque de liquidité et de couverture :**

Les biens de la fortune liée garantissent les droits des assurés sur la base des provisions techniques (débit de la fortune liée). Le directeur financier planifie les flux de trésorerie pour garantir en tout temps que le débit de la fortune liée est couvert par les avoirs en fortune liée.

- **Risques opérationnels**

En 2018, le principal risque opérationnel est l'inadéquation du système d'information aux besoins futurs de la société. La société a initié une refonte de son système de production afin de se doter d'un outil plus performant et intégrant la gestion des sinistres. L'objectif est d'améliorer qualitativement l'information disponible à des fins de gestion.

E. Evaluation

- **Valeur des actifs ventilés en classes d'actifs (selon la répartition dans les modèles quantitatifs) :**

Actifs	Valeurs au 31.12.2017			Valeurs au 31.12.2018		
	Statutaire	Marché	Différence	Statutaire	Marché	Différence
Liquidités	359'199	359'199	0	213'350	213'350	0
Obligations	1'144'526	1'037'636	-106'890	432'733	432'733	0
Débiteur	372'302	372'302	0	82'884	20'642	-62'242
Prêts	6'621	6'621	0	0	0	0
Actifs transitoires	520'467	1'156'467	636'000	3'920	0	-3'920
Actifs immobilisés	653'601	0	-653'601	314'151	0	-314'151
Autres créances	47'501	47'501	0	17'501	17'501	0
Total	3'104'217	2'979'726	-124'491	1'064'539	684'226	-380'313

- **Description des bases et des méthodes utilisées pour l'évaluation**

L'évaluation du bilan à des fins de solvabilité doit être proche du marché (circulaire 2017/3 FINMA). Cette évaluation suppose un retraitement du bilan statutaire présenté dans le rapport d'activité.

Pour effectuer ces retraitements, la société passe en revue chaque poste du bilan statutaire afin de procéder à l'évaluation requise. En pratique, ce travail est effectué par le directeur financier.

Les obligations sont évaluées à la valeur de marché à la date de clôture.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées dans l'hypothèse d'une vente forcée.

Les liquidités, les débiteurs et les actifs transitoires sont évalués au taux de change de clôture.

Les provisions techniques sont escomptées selon la courbe des taux sans risque et les taux de change appliqués sont les taux de change de référence pour le test suisse de solvabilité.

La réserve latente sur la créance du réassureur, faisant partie des actifs transitoires, a été réintégrée

La provision de sécurité et pour fluctuation est entièrement retraitée, le risque inhérent étant intégré dans le calcul du capital cible pour les risques assuranciers.

- **Commentaires quantitatifs et qualitatifs de chaque classe d'actifs si les bases et les méthodes présentent des différences notables entre l'évaluation à des fins de solvabilité et celle pour le rapport d'activité**

Les postes concernant les immobilisations corporelles (CHF 22'479), et les immobilisations incorporelles (CHF 291'672) ne sont pas considérées, car leur valeur en cas de vente forcée serait négligeable. Cela engendre donc une réévaluation à la baisse de CHF 314'151 par rapport à la valeur statutaire des actifs immobilisés.

La créance sur Yarigar (CHF 62'242) est retraitée car elle présente une valeur de marché négligeable.

- **Valeur brute et nette des provisions pour engagements d'assurance en CHF**

Détails des provisions pour engagements (à des fins de solvabilité)	2018 en CHF
Provision pour sinistres	311'328
Provision pour report de primes	22'748
Provisions brutes pour engagements d'assurance	334'076
Parts des réassureurs	-72'777
Provisions nettes pour engagements d'assurance	288'858

- **Description des bases, des méthodes et des principales hypothèses utilisées pour l'évaluation :**

Les provisions pour sinistres comprennent les paiements à effectuer et les frais à prévoir après la clôture des comptes pour tous les sinistres survenus avant cette date. En font partie les sinistres en suspens à la clôture des comptes, les sinistres non encore annoncés à cette date (incurred but not yet reported), les réouvertures de dossiers de sinistres déjà réglés à la clôture et les frais de gestion des sinistres.

Les provisions pour sinistres à payer sont composées des provisions pour sinistres en espèces, des provisions pour sinistres en nature.

Les provisions pour sinistres à payer en espèces sont évaluées au cas par cas par le directeur financier, en fonction de la gravité du cas et des dépenses probables à payer.

Les provisions pour sinistres à payer en nature sont calculées de façon globale par la formule suivante :

Nombre de dossiers ouverts X (nombre moyen d'actions par dossier – nombre d'actions déjà réalisées pour ces dossiers) X coût moyen d'une action

Les provisions pour sinistres non encore annoncés à la clôture (IBNR) en espèces sont calculées par la formule suivante :

(Estimation du nombre de cas déjà survenus mais non déclarés) X (coût moyen du dommage en espèce)

Les provisions pour sinistres non encore annoncés à la clôture (IBNR) en nature sont calculées par la formule suivante :

(Estimation du nombre de cas déjà survenus mais non déclarés) X (nombre moyens d'actions nécessaires pour liquider un dossier) X (coût moyen d'une action).

Les provisions pour frais de gestion de sinistres étaient calculées selon la formule suivante :

(Coût de gestion moyen pour la liquidation d'un dossier) X (nombre de dossiers ouverts à la clôture + estimation du nombre de cas déjà survenus mais non encore déclarés).

Au 31.12.2018, l'intégralité des frais de gestion des sinistres futurs a été provisionnée pour un montant de CHF 257'615. Cette charge correspond aux charges de gestion des sinistres futurs que la société Evasan va

devoir supporter en 2019 selon le plan de run-off approuvé par la FINMA. Ces charges ont été détaillées dans le plan de liquidation de l'activité d'assurance approuvé par la FINMA le 11 octobre 2018.

Dans l'évaluation à des fins de solvabilité, les provisions pour sinistres sont évaluées au taux de clôture et escomptées selon la courbe des taux sans risque.

La provision pour report de primes représente la part des primes encaissées d'avance (rattachable à la période postérieure à la clôture des comptes). En fin d'exercice, la provision pour report de primes est calculée pour chaque prime, prorata temporis sur la base des données de production du système d'information de la société.

La provision pour report de prime est aussi évaluée au taux de clôture et escomptée selon la courbe des taux sans risque.

La part des réassureurs est calculée pour les reports de primes et pour les provisions pour sinistres en espèces. La part des réassureurs est aussi évaluée au taux de clôture et escomptée.

- **Commentaires quantitatifs et qualitatifs si les bases, les méthodes et les principales hypothèses présentent des différences notables entre l'évaluation à des fins de solvabilité et celle pour le rapport d'activité**

La provision pour liquidation s'élève à CHF 8'952 contre CHF 10'824 en 2017. La provision pour fluctuation sur risque d'assurance (CHF 45'983 en 2017) a été dissoute au 31.12.2018 compte tenu de la situation de run-off de la société.

- **Valeur du montant minimum et des autres effets sur le capital cible :**

Le montant minimum correspond au capital supplémentaire nécessaire pour couvrir la liquidation des sinistres du portefeuille en cas de reprise de la société par un tiers. La valeur du montant minimum (Risk Margin) ressortant du rapport SST 2019 est de CHF 4'231.

- **Description des bases, des méthodes et des principales hypothèses utilisées pour déterminer le montant minimum :**

La base de calcul est le résultat de la modélisation du risque de run-off, lui-même calculé sur la base des provisions statutaires pour sinistres.

L'hypothèse utilisée est le principe de la résolution rapide des sinistres.

La société a retenu la méthode de calcul standard prévue par la documentation technique de la FINMA.

- **Valeur des provisions pour autres engagements**

Le tableau ci-dessous détaille tous les engagements de la société évalués dans le bilan statuaire et à la valeur de marché. Ce tableau présente également une comparaison avec l'exercice précédent.

Passifs	Valeurs au 31.12.2017			Valeurs au 31.12.2018		
	Statuaire	Marché	Différence	Statuaire	Marché	Différence
Créanciers	252'394	252'394	0	225'248	225'248	0
Provisions pour sinistres	229'889	230'617	728	311'328	311'328	0
Report de primes	274'562	273'289	-1'273	22'748	22'748	0
Part de réassurance	-208'270	-208'502	-232	-72'777	-72'777	0
Réserve de fluctuation	45'983		-45'983	0	0	0
Passifs transitoires	403'117	403'117	0	375'491	375'491	0
Réserve latente	0	638'000	638'000	0	0	0
Total	997'675	1'588'915	591'240	862'038	862'038	0

- **Description des bases, des méthodes et des principales hypothèses utilisées pour l'évaluation :**

La base de calcul des autres engagements est la valeur réelle des charges à payer au titre de 2018.

L'hypothèse retenue est que tous ces autres engagements sont connus à la date d'établissement des comptes annuels.

Pour les dettes en monnaies étrangères, la méthode utilisée est la conversion au taux de clôture.

F. Gestion du capital

- **Objectifs, stratégie et horizon temporel de la planification du capital**

L'objectif principal de la direction était d'assurer la survie de la société conformément à la décision des actionnaires de poursuivre l'activité. La direction a défendu auprès de la FINMA un plan crédible de liquidation de l'activité assurantielle afin de pouvoir obtenir l'autorisation de conduire le run-off de la branche d'assurance 18 et ainsi éviter une liquidation forcée. Par ailleurs, la direction a développé l'activité annexe (hors branche 18) pour garantir des revenus complémentaires, dès le mois d'août 2018, et mettre en œuvre les premiers éléments de la stratégie de reconversion d'Evasan.

Nous pouvons véritablement qualifier l'année 2019 d'année charnière. Fin juillet 2019, le run-off prendra fin et Evasan pourra se consacrer pleinement au redéploiement de ses nouvelles activités.

En ayant provisionné l'intégralité des coûts du run-off dans les comptes annuels 2018, les capitaux propres ne seront plus impactés par l'exécution de la liquidation de la branche 18.

La société devrait dès 2020 retrouver sa pleine santé financière mais aussi organisationnelle et la direction est confiante sur les possibilités de redéploiement des activités de la société dans le domaine des assurances.

- **Structure, montant et qualité des fonds propres indiqués dans le rapport d'activité**

	2018 En CHF
Capital social	4'200'000
Réserves légales	0
Pertes antérieures cumulées	-2'093'560
Bénéfice de l'exercice	-1'903'940
Total des fonds propres	202'500

- **Description des éventuels changements notables pendant la période sous revue**

Suite à la perte de l'exercice 2017 une procédure d'augmentation de capital a été initiée.

- **Commentaires quantitatifs et qualitatifs en cas de différences notables entre les fonds propres indiqués dans le rapport d'activité et la différence entre les actifs et les passifs évalués de manière proche du marché à des fins de solvabilité.**

Il n'y a pas de différence significative entre les fonds propres du rapport d'activité et les actifs et passifs évalués de manière proche du marché à des fins de solvabilité.

G. Solvabilité

La société applique le modèle standard pour l'ensemble de son calcul de solvabilité, c'est-à-dire qu'elle n'emploie aucun modèle interne pour l'évaluation de sa solvabilité.

De plus, étant donné que SOS Evasan est une société opérant exclusivement comme assureur-dommages et compte tenu de la rapide liquidation des sinistres, le modèle utilisé pour l'évaluation des risques de marchés est le modèle simplifié delta-normal.

- **Répartition du capital cible entre ses principales composantes**

Le capital cible correspond aux exigences en fonds propres de la FINMA que la société doit détenir pour ne pas être mis en difficulté, même en cas de survenance rare d'un évènement néfaste. Le capital cible prend en compte les risques auxquels la société doit faire face.

	Avec obligations	Obligations vendues pour du cash CHF
CY Insurance Risk	40'746	40'746
PY Insurance Risk	26'504	26'504
Market Risk	77'956	9'201
Credit Risk	24'101	24'101
Target Capital	169'307	100'552
RBC	90'151	90'151
SST Ratio	53.2%	89.7%

Capital porteur de risque

La capital porteur de risque (RBC) a été calculé par différence entre les actifs à leur valeur de marché et les passifs également estimé à leur plus juste valeur, soit CHF 800'978 – CHF 710'827 = CHF 90'151.

Les actifs à valeur de marché prennent en compte la créance Eurosig de CHF 50'590, mais ne prennent pas en compte les immobilisations, qui n'offrent pas de réelle valeur de revente.

Les passifs à valeur de marché ne tiennent pas compte des montants contestés ni des créances de MM. Ljubinkovic et Heim.

Risque de souscription

Nous sommes partis de l'hypothèse d'un loss ratio de 100% appliqué au report de primes, mais sans tenir compte des nouveaux sinistres en nature (service), ceux-ci étant couverts dans le cadre des frais de fonctionnement de la société, inclus dans les ULAE.

Risque de provisionnement

Les provisions de sinistres nettes pour compte propre s'élèvent à CHF 28'085 et représentent un risque de CHF 26'504.

Risque de marché

Le risque de marché est relativement important. Il est principalement dû aux obligations en EUR et USD, exposées au risque de change. Nous avons calculé la solvabilité de SOS Evasan après la vente de ces obligations étrangères, qui passe de 53.2% à 89.7%.

Situation au 30/04/2019

La situation de la solvabilité de SOS Evasan s'est considérablement améliorée depuis le 1^{er} janvier 2019, suite aux mesures suivantes prises par la direction :

- Vente de la quasi-totalité des obligations en monnaies étrangères ;
- Souscription d'un contrat de réassurance umbrella auprès de la Mutuelle Laïque, qui reprend la rétention de SOS Evasan à sa charge, moyennant une prime raisonnable ;
- Paiement des sinistres en suspens sachant que les provisions pour sinistres en suspens sont aujourd'hui pratiquement inexistantes.

Conclusion

La situation de solvabilité de SOS Evasan au 1^{er} janvier 2019, avec un ratio de couverture SST inférieur à 50% exigeait des mesures immédiates. Celles-ci ont été prises par la direction (voir ci-dessus) et la situation de solvabilité de la société est à ce jour satisfaisante, avec un ratio SST supérieur à 100%.